

# CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

## COMPTE – RENDU de la séance du lundi 8 avril 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 8 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

### Étaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI.

MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT et Arnaud TISSIER.

### Absents représentés :

M. Rudy PISCERI pouvoir à Mme Chantal ROYER et M. Michel ROBLOT pouvoir à Mme Ginette QUIVIGER

Madame Ginette QUIVIGER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant une offre d'achat pour la maison sise 8 rue Maison-Dieu. Les membres acceptent cet ajout.

## FINANCES

### 1. Mise en vente de la maison 8 rue Maison Dieu

Le Maire fait lecture d'une proposition d'achat reçu par courrier du propriétaire voisin de la maison sise 8 rue Maison-Dieu. Au vu du montant proposé, le Conseil pense qu'une négociation doit être sollicitée auprès de cette personne avant toute décision, et mandate le Maire pour reprendre contact avec cette personne.

### 2. Approbation des Comptes de Gestion 2018 – Budget Principal

Il est fait lecture du compte de gestion 2018 relatif au budget principal de la commune. Les résultats se détaillent ainsi :

#### Budget principal - FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	315 011,53	013. Atténuations de charges	27 162,93
012. Charges de personnel	520 969,96	70. Vente et produits du service	218 974,74
014. Reversement de fiscalité	281 981,00	73. Impôts et taxes	1 113 190,22
65. Autres charges de gestion courante	288 202,84	74. Dotations et participations	289 706,24
66. Charges financières	47 485,25	75. Autres produits de gestion courante	78 443,04
042. Opérations d'ordre	17 338,44	76. Produits financiers	631,47
67. Charges exceptionnels	30 499,00	77. Produits exceptionnels	20 497,00
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>1 501 488,02</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>1 748 605,64</b>
		<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>318 844,97</b>
		<b>Excédent antérieur budget Assainiss<sup>t</sup></b>	<b>59 189,59</b>
<b>TOTAL dépenses au 31/12/2018</b>	<b>1 501 488,02</b>	<b>TOTAL recettes au 31/12/2018</b>	<b>2 126 640,20</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement = + 625 152,18 €</b>			

#### Budget principal - INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
20. Immobilisations incorporelles (hors 204)	4 047,36	13. Subventions d'équipement	0,00
204. Subventions d'équipement versées	10 206,91	10. Dotations, fonds (hors 1068)	16 714,21
21. Immobilisations corporelles	88 348,33	1068. Excédent de fonctionnem <sup>t</sup> capitalisé	0,00
27. Immobilisations financières	130 086,00	165. Dépôts et cautionnements reçus	0,00
16. Emprunt et dettes assimilés	123 117,00	040. Opérations patrimoniales	17 338,44
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>355 805,60</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>34 052,65</b>
		<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>87 646,65</b>
		<b>Excédent antérieur Budget Assainiss<sup>t</sup></b>	<b>120 740,02</b>
<b>TOTAL dépenses au 31/12/2018</b>	<b>355 805,60</b>	<b>TOTAL recettes au 31/12/2018</b>	<b>242 439,32</b>
<b>Résultat de la section d'investissement = - 113 366,28 €</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Compte de Gestion du budget principal du receveur municipal pour l'exercice 2018

### 3. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Lotissement la Maladière

Il est fait lecture du compte de gestion 2018 relatif au budget Lotissement La Maladière. Les résultats se détaillent ainsi :

#### Budget Lotissement- FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	19 213,16	70. Vente et produits du service	25 415,00
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>19 213,16</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>25 415,00</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement = + 6 201,84 €</b>			

#### Budget Lotissement - INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
		16. Emprunts et dettes	130 086,00
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>130 086,00</b>
<b>Résultat de la section d'investissement = + 130 086,00 €</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Compte de Gestion du budget Lotissement La Maladière du receveur municipal pour l'exercice 2018

### 4. Approbation des Comptes Administratifs

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Chantal ROYER, Maire

Considérant que, pour se faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacée par Mme PIATTI, 1<sup>ère</sup> adjointe

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ ADOPTE les comptes administratifs du budget principal et du budget Lotissement La Maladière pour l'exercice 2018

➤ CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

### 5. Affectation des résultats

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés antérieurement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

➤ AFFECTE le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

<u>Budget principal</u>	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2017 reporté	+ 318 844,97 €	+ 87 646,65 €
Résultat 2018	+ 247 117,62 €	- 321 752,95 €
Résultat consolidé au 31/12	= + 565 962,59 €	- 234 106,30 €
Résultat budget Assainisst	+ 59 189,59 €	+ 120 740,02 €
Résultat budget CCAS	+ 23 552,00 €	
<b>Résultat consolidé au 31/12</b>	<b>= + 648 704,18 €</b>	<b>- 113 366,28 €</b> à inscrire au c/001
<i>Solde des restes à réaliser à inscrire en report</i>		<u>- 7 515,28 €</u>
Besoin de financement		= - 120 881,56 €
<b>Affectation du résultat</b>	<b>- 120 881,56 €</b> ----->	<b>+ 120 881,56 €</b> à inscrire au c/1068
<b>Solde à reporter au 002 :</b>	<b>= + 527 822,62 €</b> à inscrire au c/001	

## 6. Vote des taux d'imposition

Madame le Maire explique que la Commission des Finances a élaboré le budget sur la base de taux inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ VOTE les taux d'imposition 2019 comme suit :

	2018			2019		
	BASES	TAUX	PRODUIT	BASES	TAUX	PRODUIT
	prévision. effectives	voté	Attendu réel	prévision. effectives	voté	Attendu réel
Taxe d'habitation	1 484 000	12,03 %	178 525	1 499 000	12,03 %	180 330
	<b>1 471 145</b>		<b>176 979</b>			
Taxe fonc. Bâti	1 080 000	22,75 %	256 393	1 136 000	22,75%	258 440
	<b>1 127 898</b>		<b>256 901</b>			
Taxe fonc. Non b.	97 600	41,84 %	41 254	99 700	41,84%	41 714
	<b>98 487</b>		<b>41 207</b>			
			476 172			480 484
			<b>475 087</b>			

## 7. Vote du budget primitif 2019 – Budget Principal

Le budget primitif 2018, qui a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission des Finances, est présenté ainsi :

### Budget principal – FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	360 512	002. excédent antérieur reporté	527 823
012. Charges de personnel	537 700	013. Atténuations de charges	5 000
014. Reversement de fiscalité	282 350	70. Vente et produits du service	213 903
65. Autres charges de gestion courante	296 336	73. Impôts et taxes	1 111 448
66. Charges financières	43 370	74. Dotations et participations	272 561
67. Charges exceptionnelles	500	75. Autres produits de gestion courante	84 390
042. Opérations d'ordre	20 000	76. Produit de participation	630
022. Dépenses imprévues	5 000	77. Produits exceptionnels	134
023. Virement à la section d'investissement	670 151		
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>2 215 889</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>2 215 889</b>

### Budget principal – INVESTISSEMENT

	RAR	Dépenses		RAR	Recettes
001. Déficit antérieur reporté		113 366	021. Viremt de la sect° de foncmt		670 121
16. Emprunt et dettes assimilés		123 209	165. Dépôts et cautionnemts reçus		4 500
20. Immobili. incorporelles (hors 204)		6 000	10. Dotations, fonds (hors 1068)		41 228
204. Subventions d'équipemt versées		35 000	1068. Excédent de fonct° capitalisé		120 782
21. Immobilisations corporelles	87 515	668 200	13. Subventions d'équipement		16 574
27. Immobilisations financières		60 000	040. Opérations patrimoniales		20 000
			024. Produits de cessions d'immo.	80 000	10 000
			27. Immobilisation financières		130 086
<b>TOTAL dépenses d'investissemnt</b>	<b>87 515</b>	<b>1 005 775</b>	<b>TOTAL recettes d'investissemnt</b>	<b>80 000</b>	<b>1 013 291</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 093 291</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 093 291</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Budget Primitif 2019 de la commune

## 8. Vote du budget primitif 2019 – Budget Lotissement La Maladière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ADOPTE le Budget Primitif 2018 de la commune

### Budget Lotissement– FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
011. Charges à caractère général	233 206	002. excédent antérieur reporté	6 201,84
		75. Autres produits de gest° courante	3 473,00
		042-7135. Variation de stocks	223 531,00
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>233 206</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>233 205,84</b>

### Budget Lotissement– INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
		001. Excédent d'investissement reporté	130 086
040-3555. Variation de stocks	223 531	16. Emprunts et dettes	93 445
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>223 531</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>223 531</b>

### Informations diverses

➤ Cérémonie du 8 mai : le Maire rappelle que lors de la cérémonie du 8 mai, un hommage sera rendu au soldat qui est inhumé au cimetière de Lordonnois et dont l'identité a été retrouvée après de nombreuses années de recherches.

➤ Marathon de Chablis : Le Maire informe que le Marathon de Chablis organisé le 26 octobre prochain passera au hameau de La Mouillère.

➤ Travaux avenue de Chablis : Le maire informe ses collègues que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques avenue de Chablis débiteront à la mi-juillet pour une durée d'environ 3 mois.

### Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21 h 50.

Le Maire, Chantal ROYER

